

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  
**Band:** 12 (1883)  
**Heft:** 1  
**Rubrik:** Correspondance

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur,

Le 9 novembre dernier, les instituteurs de l'arrondissement de la Glane avaient leur réunion obligatoire d'automne, à Romont, sous la présidence de M. Crausaz, leur nouvel inspecteur.

Notre cher et zélé Directeur de l'Instruction publique, M. Schaller, a bien voulu honorer la conférence de sa présence et de ses conseils. Les instituteurs ont encore remarqué avec satisfaction la présence au milieu d'eux de MM. Diesbach, préfet, Romanens, Rd chanoine et directeur de l'école secondaire, et Genilloux, professeur.

M. l'Inspecteur prie M. le Directeur de croire qu'il portera tout le dévouement dont il est capable dans l'accomplissement des fonctions auxquelles le conseil d'Etat l'a appelé. Il ne doute pas que le zèle et la bonne volonté des instituteurs allègent sa tâche et n'aplanissent les difficultés; le bon accueil d'ailleurs qu'il a reçu à son arrivée dans le district le remplit de confiance. Il nous promet, de son côté, sa bienveillance et le concours de son expérience.

M. le Directeur Schaller répond qu'en choisissant un inspecteur scolaire dans le corps enseignant primaire, le conseil d'Etat a sans doute voulu donner par là une marque d'estime et de confiance à toute cette classe de fonctionnaires; mais il peut assurer que les mérites personnels de M. Crausaz n'ont pas été étrangers au choix de l'autorité exécutive.

L'importante question de l'enseignement de la *composition* était à l'ordre du jour.

Une discussion intéressante s'engage sur les conclusions des excellents rapports de MM. Demierre et Grognoz. Voici le résumé du travail de M. Demierre: Les exigences de la vie pratique établissent l'importance attachée à l'enseignement de la composition. — Mais si l'on veut obtenir un résultat satisfaisant, l'usage du patois doit être banni de l'école. — Les élèves du cours inférieur acquièrent, au moyen des leçons de choses, une foule d'idées nouvelles et variées; leur mémoire s'enrichit d'expressions choisies, de termes admis et de dénominations jusqu'alors inconnues; ils se familiarisent peu à peu avec la connaissance de la langue française. — Les élèves les plus avancés de la division inférieure parcourent les exercices élémentaires de rédaction. — Les élèves du cours moyen, appelés peu à peu à mettre en œuvre les matériaux fournis par les leçons intuitives, s'occupent de la proposition accompagnée de ses parties accessoires, puis de la phrase, et enfin de quelques narrations et descriptions d'objets usuels. — Au cours supérieur, les élèves s'habitueront à la préparation de leurs compositions. Les narrations, les descriptions et les lettres viseront de plus au développement des facultés morales. L'imitation de morceaux étudiés et reproduits à l'aide d'un résumé est réservée aux élèves les plus avancés. — Le corrigé des compositions fera l'objet d'une dictée et d'une récitation littéraire.

Quant au choix des sujets à traiter par les élèves des différentes portées, voici la gradation indiquée par M. Grognoz: 1° Description d'objets d'école, de meubles, de plantes utiles, d'animaux connus des élèves. — 2° Comparaison de deux objets, ressemblances, dissemblances. 3° Narrations. — 4° Fables à mettre en prose. — 5° Lettres sur des sujets familiers. — 6° Correspondances particulières.

Une leçon de lecture au cours moyen et une autre de calcul mental à la même division, donnée par M. Pauchard, à Massonnens, viennent occuper

ensuite l'attention de l'assemblée et contribuent pour une bonne part à augmenter l'intérêt de la séance. Ces exercices passent au creuset d'une critique judicieuse et instructive, puis M. l'Inspecteur distribue les sujets à étudier pour la prochaine conférence : la moitié des instituteurs devront traiter par écrit la première question posée par le Comité de la Société fribourgeoise pour être discutée à la prochaine réunion générale, et le reste des instituteurs, la troisième question.

Après la conférence, un modeste et traditionnel banquet réunit, à l'hôtel de la Croix-Blanche, les instituteurs glançais. Plusieurs discours y ont été prononcés.

M. le Directeur Schaller rappelle que dernièrement, au Congrès annuel des instituteurs de la Suisse allemande, à Frauenfeld, M. le pasteur de Morat faisait un tableau navrant de la sujétion politique et de la misère dans lesquelles *devaient* se trouver les instituteurs fribourgeois. Les journaux et les partisans de la centralisation scolaire se sont empressés de reproduire le discours de M. Ziegler et ils s'en font une arme contre leurs adversaires dans la lutte gigantesque engagée en ce moment en Suisse au sujet de l'art. 27 de la Constitution fédérale. Les instituteurs savent ce qu'il y a de vrai dans les allégations de M. le pasteur de Morat. Et c'est ainsi qu'on trompe, qu'on endort les populations en leur cachant la véritable portée de l'agitation actuelle; car le but véritable et avoué de la majorité des membres de l'Assemblée fédérale est l'exécution du programme de M. Schenck, de ce fameux programme qui devait être primitivement tenu secret et qu'une circonstance fortuite a mis indiscrètement au jour. M. Schaller a été constamment adversaire déclaré de ce programme, c'est pourquoi il porte son toast au maintien de l'enseignement et des usages religieux dans les écoles.

Des applaudissements chaleureux et prolongés accueillent les éloquents paroles de M. le Directeur, dont nous ne donnons ici qu'un bien pâle résumé.

M. l'Inspecteur flétrit également en termes énergiques les provocantes insinuations de M. le pasteur de Morat. Il remercie, en terminant, M. le Directeur Schaller de ce qu'il a bien voulu honorer notre conférence de sa présence et l'éclairer de ses conseils.

M. le Préfet énumère les charges considérables que l'Etat s'impose chaque année pour l'instruction populaire. Les instituteurs ont répondu autant qu'il était en leur pouvoir aux efforts du gouvernement. Il ne doute pas que le corps enseignant ne persévère dans ses bonnes dispositions. C'est à cette persévérance qu'il porte son toast.

M. Audergon, instituteur à Middel, porte, au nom de ses collègues, la santé des autorités présentes et particulièrement de M. le Directeur Schaller.

Une gaité franche et de bon aloi n'a cessé de régner pendant cette seconde partie de la journée non moins intéressante que la première. Les chants patriotiques ont constamment alterné avec les toasts et se prolongent encore quelque temps.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

P.

## AVIS

L'Office de la Presse catholique a édité un exemplaire du *Panorama de Paris*, d'une finesse d'exécution remarquable et qui a coûté à son auteur deux ans de travail.

Le prix du panorama est de 3 francs. Le *Bulletin pédagogique* peut le céder pour fr. 1,25. Les abonnés qui désireraient ce panorama sont priés d'en informer la Rédaction avant le 10 janvier et le montant serait perçu en même temps que l'abonnement au *Bulletin pédagogique*.